

Éditorial

L'école est redevenue obligatoire le 22 juin. Enfin ! Mais quelle école ? La reprise, à l'issue de cette période exceptionnelle et éprouvante à bien des égards, au mois de juin comme en septembre, ne sera pas le retour à l'école d'avant.

Pour ceux qui doutaient encore de la réalité de tout ce que nous dénonçons et combattons avec force, cette crise a servi de triste révélateur : insuffisance des moyens, dans tous les domaines, attaques contre nos métiers, casse du Service public... Dans l'Éducation nationale, l'incapacité du Ministre – et de la rectrice dans l'académie de Versailles – à être aux côtés des personnels et à leur apporter des réponses adaptées, à mettre à disposition les moyens nécessaires, a éclaté au grand jour ; la cacophonie dans les directives ministérielles et rectorales a révélé à la fois un malaise évident au sein du Gouvernement et une absence totale d'anticipation, signe d'un réel mépris pour le travail de l'ensemble des personnels.



Pour relancer les luttes, dès maintenant, puis en septembre, il nous paraît essentiel de dresser à présent le bilan des trois mois écoulés : quels risques pour nos élèves, pour nos métiers et nos statuts ? Quelle place pour l'action syndicale collective ?...

Le SNES-FSU Versailles a fait en sorte, durant cette période, d'être comme toujours aux côtés des collègues, mais aussi de continuer à faire vivre la réflexion et l'action collectives, sous des formes nouvelles : une nécessité, pour penser et préparer la rentrée de septembre, que notre Ministre semble oublier et qui, forcément, sera exceptionnelle. Conditions sanitaires bien sûr, mais aussi moyens, équipement des personnels, recrutements et formation des stagiaires, programmes et examens... : sur tous ces sujets, le SNES-FSU n'a jamais cessé d'agir et se prépare, dès à présent, pour de nouvelles mobilisations.

Au terme de cette année si particulière, les militantes et militants de la section académique et des sections départementales du SNES-FSU vous souhaitent d'excellentes vacances bien méritées !

Maud Ruelle-Personnaz, Pascale Boutet, Antoine Tardy et Marie Chardonnet,
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Versailles
Sophie Vénétitay, secrétaire générale adjointe du SNES-FSU Versailles

« Quoi qu'il en coûte »... ou pas ! Faire plus avec moins.

Après un confinement de plus de deux mois, une reprise chaotique et difficile, les propos du Président appelant à un « monde d'après » différent, plus solidaire et en rupture avec les pratiques du passé resteront lettre morte.

Pourtant, le constat est clair et partagé par de nombreux interlocuteurs au sein de l'administration de l'Éducation nationale. Accentuation des inégalités, accentuation des difficultés scolaires et dans certains cas décrochages vis-à-vis des apprentissages. Les quelques semaines de cours et accueil très partiels des élèves depuis le 22 mai ne suffiront pas à résoudre ces situations. Les annonces d'une rentrée pour tous le 22 juin ne seront pas plus qu'un marchepied face à un défi pédagogique sans précédent.

L'année prochaine et les suivantes, avec tout ce qui n'aura pas été vu ou imparfaitement acquis, l'hétérogénéité accrue des classes accentuera la difficulté à prendre en charge les élèves. Pourtant, les effectifs réduits, essentiels à mise en œuvre de la pédagogie la plus adaptée possible pour apporter aide et soutien aux élèves, ne seront pas au rendez-vous.



Ce constat, cet impératif nous en faisons part dès le début du confinement. Nous demandons notamment que les DGH des collèges et lycées soient réexaminées et abondées afin que les établissements puissent accueillir dans les meilleures conditions les élèves à la rentrée prochaine. Diminution des effectifs par classe, développement des dédoublements et de groupe de besoins auraient pu être mis en place dès septembre 2020. Pourtant

la réponse est cinglante, assourdissante : « Rien ». Pas de modification du budget, la diminution des moyens de cette année qui était la continuité des politiques des précédentes se poursuit. Il faudra toujours « faire plus avec moins », « il faudra faire des choix au local car c'est cela l'autonomie des établissements ». Les rhétoriques libéro-technocratiques sont de sortie. Les équipes pédagogiques s'épuisent et n'en peuvent plus de pallier les manquements d'une Administration qui ne leur permet pas d'effectuer dans des conditions satisfaisantes une mission de service public qui reste essentielle.

Et pour conclure ! Pourquoi ne pas se lancer dans une petite séance de #profblasting, après tout lorsque le sage pointe la lune, l'idiot regarde le doigt...

Julien Beaussier

Examens 2020 : la session de tous les dangers !

Les examens du baccalauréat et du DNB se déroulent dans des circonstances exceptionnelles cette année et sous une forme donc particulière. Ces circonstances ont imposé le recours au contrôle continu pour les épreuves du premier groupe, du fait de l'impossibilité d'organiser « en présentiel » les épreuves terminales et les épreuves anticipées. Cette session est un révélateur extrêmement significatif des dangers du contrôle continu et notamment du danger de la part belle donnée à l'échelon local et à l'établissement, débouchant sur le risque bien réel que le bac et le DNB perdent leur caractère national.

Le SNES-FSU Versailles a été contacté par de nombreux collègues pour signaler ce qu'on ne peut que décrire comme des « arrangements locaux » pour la détermination des notes remontées au SIEC : « note de mérite » construite de toute pièce, évaluation de l'assiduité des élèves durant le troisième trimestre,

variations locales sur la moyenne des moyennes à établir... Tout ceci faussera le travail des jurys d'harmonisation et de délibération à venir et constitue une grave rupture d'égalité entre les candidats.

Cette situation inacceptable est largement imputable au rectorat de Versailles qui s'est refusé, malgré les demandes explicites du SNES-FSU, à fournir une lettre de cadrage précise posant les règles d'évaluation cette année et mettant fin à toutes les formes de pratique décrites plus haut.



Dernière minute : échos des premiers jurys d'harmonisation

Des collègues en colère nous ont contactés pour dénoncer « la mascarade » à laquelle ils ont assisté et signaler les aberrations constatées. *Pour certains lycées, taux de réussite de 5 à 20 points supérieurs aux taux constatés l'an dernier, aberrations invraisemblables concernant les moyennes dans certaines disciplines (jusqu'à 10 points de plus que l'an dernier ?), différence de méthode d'un jury à l'autre (commencer à harmoniser par discipline ou à partir de la note globale ?) ...*

L'irresponsabilité de l'Administration qui a refusé de cadrer les pratiques au niveau local et dans les jurys, porte atteinte au diplôme du Baccalauréat et dévalorise le diplôme que vont obtenir de nombreux lycéens de notre académie. C'est profondément choquant !

→ N'hésitez pas à nous signaler tous les problèmes constatés dans les jurys en nous écrivant à l'adresse lycee@versailles.snes.edu

Baptiste Eychart

Crise sanitaire et (dé-)confinement... le SNES-FSU Versailles toujours à vos côtés pour défendre vos droits !

Dans un contexte politique où les obstacles à l'action syndicale ne manquent pas, la crise sanitaire, sans précédent, a rendu la tâche plus ardue encore. En préservant, à distance, le lien avec les syndiqués, et entre militants, en poursuivant l'action collective, autrement, le SNES-FSU a relevé le défi et continué à défendre la Profession.



Avec la période de confinement se sont posées, pour les droits des personnels de nombreuses questions : quid des salaires ? de l'action sociale ? des comités médicaux ? des congés maladie ? des congés de formation ? Quelles opérations restent prioritaires ? Comment se déroulera la titularisation des stagiaires ? Et les rendez-vous de carrière ?...

S'il n'a pas toujours été possible d'obtenir des réponses rapides, ni forcément satisfaisantes, le SNES-FSU n'a cessé d'interpeller le Rectorat pour obtenir que les difficultés soient anticipées et que les informations soient largement diffusées. Les militants de la section académique, par leurs relances systématiques de l'administration rectorale, ont obtenu des temps d'échange réguliers. Les militants ont également continué à accompagner les collègues dans leurs démarches individuelles auprès de l'Administration afin que leur dossier soit traité avec l'attention nécessaire malgré les circonstances inédites et le

fonctionnement ralenti des services du Rectorat.

=> Leur détermination a permis qu'aucun des problèmes liés à la gestion des personnels ne soit négligé et que peu à peu, des réponses soient apportées.

Maud Ruelle-Personnaz

La galère de l'INTRA 2020 en confinement : le SNES-FSU a répondu présent !

Dès le début du confinement, le SNES-FSU Versailles a alerté le Rectorat sur les difficultés inévitables pour les demandeurs de mutation et a ainsi obtenu :

- l'allongement de la période de saisie des vœux,
- la communication sur les modalités de retour des confirmations de demande et l'allongement du délai,
- une information spécifique pour les collègues demandant une priorité médicale.

De plus, le SNES-FSU a appuyé les contestations suite à l'affichage sur SIAM des vœux et barèmes retenus entre le 25 mai et le 9 juin et permis de rétablir de nombreux personnels dans leur droit.



Consultez notre site pour connaître les dernières informations concernant les modalités précises pour les personnels souhaitant faire [un recours suite aux résultats de l'INTRA](#).

Sophie Macheda

Dernières CAP de promotion

Les CAPA d'accès à la hors-classe se sont tenues ces dernières semaines pour tous les corps en visio-

conférence, en raison du contexte sanitaire, ce qui a souvent compliqué les échanges. Les élus du SNES-FSU n'en ont pas moins fourni un lourd travail de vérification du projet de promotion et ont obtenu en séance, après examen exhaustif des situations, de nombreuses modifications : avis revus à la hausse, levée d'oppositions, modifications de promotion, établissement de listes complémentaires... L'attention portée au respect de l'égalité professionnelle femme/homme et à la promotion des enseignants les plus avancés dans la carrière ont guidé les travaux menés en séance.

Malgré le rôle fondamental du contrôle paritaire, ces CAPA sont les dernières ! La loi du 6 août 2019, dite « Loi de Transformation de la Fonction publique », a en effet pour conséquence la suppression des prérogatives des commissions paritaires pour les opérations d'affectations (mutations notamment) depuis le 1^{er} janvier 2020 et de carrière au 1^{er} janvier 2021.

Demain, l'Administration prendra donc seule, sans contrôle paritaire, toutes décisions concernant nos carrières et nos mutations ; mais le SNES-FSU sera toujours à vos côtés pour défendre vos droits.

Marine Ochando

Vendredi 26 juin : toujours à distance, le SNES-FSU Versailles conseille les TZR !



La parole aux syndiqués :

- « Le rapprochement de conjoint a finalement été accordé. Un immense merci pour votre soutien et votre intervention auprès du Rectorat. »
- « Merci à vous pour votre suivi et soutien à tous durant cette dure et longue période. »
- ...

Concours internes : la FSU demande toujours l'admission de tous les admissibles !

Le Ministère, par le biais d'un communiqué de presse le 3 juin, a confirmé l'annulation des oraux des concours internes.

Il demande donc aux jurys de délibérer à nouveau et de « publier une liste d'admis dans la stricte limite des postes ouverts pour chaque concours interne », les admissibles non admis pourraient eux être inscrits sur « une liste complémentaire qui sera appelée en fonction des besoins toute l'année ».

Cette solution n'est pas acceptable !



Comment éviter le sentiment d'injustice qu'auront les candidats non admis quand des épreuves qu'ils avaient préparées sérieusement toute l'année sont annulées si tardivement ? Par ailleurs, les listes complémentaires ne garantissent en rien le recrutement de tous les admissibles et encore moins ceux de l'agrégation interne.

Dans ce contexte complètement inédit, l'admission de tous les admissibles constitue clairement la meilleure solution.

Tout d'abord, les candidats aux concours internes justifient tous d'une certaine ancienneté de services publics, l'admission de tous les admissibles permet ainsi une reconnaissance pour des personnels souvent précarisés qui n'ont connu ni revalorisation salariale, ni plan de titularisation.

Ensuite, les besoins en enseignants sont criants. France Stratégie répète depuis 2012 [la nécessité de recruter](#)

[plus d'enseignants.](#)

Enfin, de nombreux postes n'avaient pas été pourvus lors des sessions des années précédentes ! Le SNES-FSU a fait le calcul et démontre que le coût budgétaire de la mesure est en réalité tout à fait supportable ! (voir [notre article](#))

Les syndicats de la FSU continuent ainsi de demander un collectif budgétaire afin que tous les admissibles soient déclarés admis. (voir [notre communiqué](#))

Romain Rouzaud

2S2C : ATTENTION DANGER !

Un dispositif transitoire ?

Le dispositif « éducatif et ludique » **Sports-Santé-Culture-Civisme (2S2C)** a été imposé par le Ministère lors de la réouverture des établissements scolaires le 11 mai. Il s'agit d'un dispositif présenté comme transitoire, destiné à prendre en charge les élèves sur temps scolaire lorsqu'ils ne peuvent être accueillis en classe entière en raison des contraintes du protocole sanitaire. Son rôle est réaffirmé par le protocole du 17 juin.

Cet accueil relève des collectivités territoriales qui signent une convention avec la DSDEN, et reçoivent de l'État une subvention de 110 euros par jour et par groupe de 15 élèves.

Les activités peuvent être assurées par des professeurs, mais la DSDEN peut aussi signer des conventions avec des associations, des équipements publics et des structures privées.

« La crise nous oblige à accélérer ce qu'on devait faire de toute façon »

Ces propos tenus par Jean-Michel Blanquer le 2 juin sur RMC sont sans ambiguïté au sujet des 2S2C : ils ont bien vocation à être pérennisés et à imposer par la petite porte, en instrumentalisant la crise sanitaire,

une vision de l'école que le SNES-FSU refuse :

- Une école des fondamentaux, « Lire, écrire, compter, respecter autrui » avec un temps d'enseignement réduit qui permettrait de considérables économies de postes. L'EPS, les arts ou l'EMC pourraient ainsi être externalisés sous forme d'activités sportives et culturelles.
- Une école inégalitaire et soumise aux ressources locales, des élèves laissés aux mains d'intervenants de toutes sortes et souvent précaires, sans contrôle des équipes pédagogiques.
- Une école qui encourage les échanges de services inter-degrés et entretient la confusion entre scolaire et périscolaire, enseignement et « activités ».
- Une école livrée à l'entrisme d'organismes privés.

Le SNES-FSU continue à se battre pour une école apportant une culture commune, grâce à des professeurs de l'Éducation nationale formés et diplômés. Les partenariats avec des intervenants extérieurs doivent continuer à exister dans le cadre de vrais projets pédagogiques menés par les enseignants et en lien avec les programmes scolaires.

Catherine Demerliac



Covid-19 : le SNES-FSU à vos côtés

Classes virtuelles : le danger est réel !

Silence inadmissible du Ministère sur les agressions d'enseignants en classes virtuelles !

Faute de consignes claires et d'outils institutionnels opérationnels au tout début du confinement, certains enseignants se sont emparés d'applications non homologuées par l'Éducation nationale. Au-delà de la problématique RGPD, des problèmes de sécurité sont rapidement survenus dans ces classes virtuelles : élèves connectés sous une fausse identité, intrusion d'individus extérieurs, perturbation des cours, insultes, menaces, etc. Ces situations ont été largement sous-estimées, elles ont pourtant constitué de graves atteintes à nos conditions de travail. Ces agressions, souvent à caractère sexiste et sexuel, sont d'autant plus scandaleuses qu'elles sont également particulièrement récurrentes dans les classes virtuelles du CNED.



Les outils institutionnels ne garantiraient-ils donc aucune sécurité aux personnels ? Grâce aux conseils des militants du SNES et des membres des CHSCT pour la FSU, les enseignants qui ont choisi de porter plainte ont demandé la **protection fonctionnelle**. En ayant accordé systématiquement cette protection à tous ceux qui en ont fait la demande, le Rectorat reconnaît *de facto* ces dysfonctionnements, pourtant jamais évoqués dans les bilans du Ministère sur l'école à distance. Tous les collègues qui ont traversé ces épreuves rapportent les mêmes conclusions : le CNED externalise ses services à une entreprise étrangère ; elle seule peut fournir les adresses IP des agresseurs à la demande des autorités juridiques ; les adresses IP ne sont conservées

qu'un mois. Bien souvent, il est donc trop tard. N'en déplaise à notre Ministre, rien n'était prêt !

Le SNES-FSU accompagnera tous ses adhérents dans leurs démarches et exige, pour ces agressions, une reconnaissance officielle de la responsabilité de l'employeur.

Pour plus d'informations, retrouvez [notre article sur le site](#).

Yelena Susic et Fabien Le Duigou

Les personnels de l'Éducation nationale face aux risques du travail à distance

L'enseignement est un métier qui s'exerce, avant tout, en présentiel. Mais le contexte inédit de la crise sanitaire de la Covid-19 a brutalement imposé un enseignement en distanciel. Or ce dernier exacerbe certains risques psychosociaux, et en génère de nouveaux. C'est ce que révèle une enquête réalisée par le SNES-FSU dans l'académie de Versailles lors de la période de confinement (368 questionnaires retournés).

Le travail en distanciel s'est traduit par une **augmentation de la charge de travail** pour 65,8% des enseignants interrogés. Pour 24,7% d'entre eux, ce surcroît de travail est évalué entre 2 et 5 heures hebdomadaires et pour 32,6% à plus de 5 heures. Il est à noter que près de 65% des collègues ont indiqué passer de 4 à 8 heures par jour devant un écran, et même plus de 8 heures pour 22% d'entre eux !



L'augmentation du temps de travail, plus encore quand il s'agit de travail devant écran, a **des conséquences sur la santé des personnels**. L'enquête révèle ainsi un

accroissement de la **fatigue** (53,3%), un **sentiment de débordement** (35,9%), des **troubles de la vision** et une **fatigue visuelle** accrue (41,9%). Le sentiment d'isolement est aussi régulièrement évoqué.

Par ailleurs, un pourcentage important d'enseignants (54,6%) ne connaît pas l'existence **du Registre santé sécurité au travail (RSST)** ; et quand il est connu, il est très peu utilisé (1,4%). Or celui-ci constitue un **outil important pour alerter sur les risques psychosociaux**.

L'adaptation aux conditions du travail à distance a eu un **coût pour les enseignants**. Tous ne disposent d'un équipement adapté et les conditions de travail sont aussi très inégales (taille des logements, présence d'enfants, qualité de la connexion internet...).

→ Le SNES-FSU revendique une **prime d'équipement**. Une telle prime est d'autant plus nécessaire que les dépenses sont souvent importantes en ce domaine. Elles le sont en distanciel... mais aussi en présentiel. Celle-ci est d'autant plus nécessaire que le **point d'indice est quasiment bloqué depuis 2010**. Le SNES-FSU revendique aussi son **dégel immédiat** ainsi que la mise en place d'une **procédure de rattrapage**.

Dominique Oudot

Continuité pédagogique : attention danger !

Concilier présentiel et distanciel ne doit pas s'inscrire dans nos pratiques !

Les critiques sur la continuité pédagogique construite dans le travail à distance sont largement partagées. Des outils pas toujours opérationnels, de très nombreux élèves laissés à l'écart, un accroissement accéléré des inégalités scolaires et territoriales et une formation à marche forcée de collègues abandonnés par l'Institution : n'en jetez plus, la coupe est pleine ! (...)

(suite p.6)

Covid-19 : le SNES-FSU à vos côtés

(...)La reprise dans les collèges de l'académie de Versailles à partir du 2 juin avait pour objectif premier, selon la communication du président de la République et du ministre de l'Éducation nationale, de lutter contre les inégalités : outre qu'elle n'a pas atteint cet objectif dans la mesure où les élèves décrocheurs ne sont pas venus, elle a mis les professeurs en porte-à-faux.

Sur les 15 élèves attendus au maximum par classe, il était fréquent de n'avoir que 2 ou 3 élèves présents voire aucun, et rarement plus de 7 ou 8. Les professeurs se sont, alors, interrogés sur les pratiques pédagogiques à adopter, et une des réponses a été de continuer le travail à distance pour les élèves absents tout en assurant les cours en présentiel. Cela a représenté une charge de travail majorée mais aussi un non-sens pédagogique en faisant croire que le distanciel et le présentiel se valent.

Les deux pratiques sont de nature différente, et **seul le présentiel, par l'interaction et par le cheminement collectif qu'il crée, permet la construction de savoirs solides et communs mais aussi la formation de citoyens sensibles à l'autre et agissant avec l'autre.**

→ **Le distanciel ne doit pas s'inscrire durablement dans nos pratiques.** Parce qu'il est inefficace, parce qu'il est aussi un vecteur de développement de l'individualisme chez les élèves et les professeurs, et parce qu'il est enfin un moyen de faire des économies pour l'institution, il peut être un élément majeur de la destruction d'un Service public d'Éducation de qualité et ne doit surtout pas en devenir le cheval de Troie ! **Soyons plus que jamais vigilants sur cette question !**

Patrice Allio



Vie scolaire : autonomie des établissements ou autonomie des chefs d'établissement ?

La crise de la Covid-19 a révélé la vision que certains chefs d'établissement avaient du rôle ou des missions des personnels de Vie Scolaire. Dès le début du confinement, certains CPE et AED ont été confrontés à des injonctions de chefs d'établissement faisant pression pour un travail en présentiel. **Le SNES-FSU a dû aussi, à de nombreuses reprises, intervenir pour que le travail à distance ou en présentiel respecte les missions de la circulaire de 2015 ou celle du décret des AED.**



Il n'est pas acceptable, sous couvert d'une situation sanitaire inédite, d'imposer des tâches supplémentaires et n'ayant aucun rapport avec les missions des personnels de vie scolaire.

Des demandes faites aux collègues CPE, pour qu'ils assurent, avec les AED, la désinfection de salles de classe ou de chambres d'internat nous ont ainsi été signalées. Nous y voyons un signe de mépris envers les personnels. Notre intervention a évité cette dérive.

Au retour des élèves de collège, la surcharge de travail en vie scolaire a été accrue pour permettre le respect des protocoles sanitaires. Nos tâches administratives sont nombreuses, la prévention sanitaire inédite se fait au détriment de notre mission éducative, alors que cette reprise a été présentée comme essentielle socialement.

→ **Des mauvaises habitudes ne doivent pas être prises** : le retour des « pions » malléables et placés là où il y a des besoins, le retour du surveillant

général, de l'expert en discipline, du responsable des questions sanitaires...

Depuis le début, le SNES-FSU est au côté des vies scolaires pour que nos missions soient respectées.

Le SNES-FSU appelle, non pas à un transfert de compétence, mais à un recrutement massif d'AED (sans redéploiement entre département ou au sein du même département) et à la fin des suppressions de postes de CPE. Par ailleurs, il faut impérativement pouvoir prolonger le contrat des AED qui terminent leur sixième année d'exercice le 31 août, car nous allons avoir besoin de tous les personnels vie scolaire expérimentés à la rentrée.

Loïc Sanchez

École inclusive : vous avez dit priorité ?

La crise sanitaire a creusé en profondeur des inégalités scolaires : dans ce contexte, les élèves en situation de handicap ont particulièrement souffert de l'enseignement à distance et n'ont pas pu bénéficier des adaptations, des aménagements et de l'accompagnement auxquels ils ont droit, au quotidien, en présentiel. Si les enseignants non spécialisés n'étaient déjà pas formés à accueillir des élèves en situation de handicap dans leurs classes, ils l'étaient encore moins à travailler avec eux à distance. Les moyens techniques mis à disposition des équipes par l'institution se sont vite révélés insuffisants pour couvrir les besoins générés par la crise. Chacun s'est mobilisé pour soutenir au mieux, avec son matériel personnel, ces élèves au parcours scolaire fragile.

Les élèves en situation de handicap, et en particulier ceux inscrits dans les dispositifs ULIS, ont été identifiés par le ministère comme faisant partie des élèves à accueillir en priorité à partir du 2 juin. Sur le terrain, la réalité est tout autre, et la belle vitrine institutionnelle ne tarde pas à se briser en mille morceaux. (...)

(suite p.7)

Covid-19 : le SNES-FSU à vos côtés



(...)Les témoignages sont édifiants. Pour certains élèves dont l'accompagnement nécessite une proximité, leur accueil entre en contradiction avec le protocole sanitaire ; pour d'autres qui viennent en taxis collectifs, ils ne peuvent venir le même jour puisque le transporteur exige une prise en charge individualisée ; pour d'autres encore, qui sont parvenus à garder le cap pendant le confinement, la direction demande à ce qu'ils soient regroupés dans la salle du coordonnateur ULIS pour éviter de surcharger les groupes classes.

Il faut savoir créer les conditions d'une école inclusive, même et surtout par temps de crise. Car l'enjeu est bien là : l'école qui rouvre ses portes doit être inclusive, tout en préservant la santé de tous. L'institution, en présentant un tel protocole, échoue à relever ce défi. Sans doute parce qu'il existait alors une troisième priorité, bien plus importante que les deux autres : la relance de l'économie.

→ Pour mieux comprendre ces questions, retrouvez notre article bilan sur l'école inclusive pendant la crise sur [notre site](#).

Yelena Susic

Confinés mais pas démobilisés !

Les établissements réclament des moyens pour la rentrée 2020

Chaque année, au troisième trimestre, l'agenda des DSDEN se remplit d'audiences d'établissements demandant des compléments de dotation pour la rentrée scolaire de septembre. Conséquence logique

d'une politique nationale de compression des moyens, les DHG insuffisantes ne permettent pas des conditions de rentrée satisfaisantes, pour les personnels comme pour les élèves. Si le confinement a mis un coup d'arrêt aux audiences programmées en mars et avril, plusieurs établissements ont sollicité une **audience en visioconférence auprès de leur direction académique.**



Dans le département des Yvelines, c'est le collège Descartes de Fontenay-le-Fleury qui est le premier à être reçu. « *Après avoir dû rogner sur les demi-groupes et refuser d'inscrire 12 élèves dépendant pourtant du collège en 2019-2020, l'enveloppe communiquée début 2020 est une déception* » témoigne le délégué syndical du SNES-FSU du collège. « *Nous déposons une motion lors du Conseil d'administration en février, et avertissons de la possibilité d'un dépôt de préavis de grève. En mars, au terme de la cinquième heure de vie syndicale, et en l'absence de réponses satisfaisantes, le dépôt du préavis est acté et rapidement déposé. Suite aux circonstances exceptionnelles, une modification suspensive est envoyée dans la foulée* ». Déterminés, les enseignants demandent, avec les fédérations de parents, une audience mi-avril à la DSDEN des Yvelines. Accompagnés dans leurs démarches et lors de cette audience virtuelle par la section départementale du SNES-FSU, ils se félicitent que « *le directeur académique adjoint se soit montré à l'écoute des revendications, sans pour autant garantir que leur demande soit validée lors des réajustements de dotations en juin* ». Un « **échange fructueux** » selon les

membres de la délégation, qui ont pu porter leurs revendications face à la criante nécessité de débloquer des moyens à la hauteur des enjeux de la rentrée 2020.

Delphine Romagny

Gestion de la crise sanitaire, les dérives de l'autonomie des établissements

Dans certains établissements, l'organisation de l'enseignement à distance et les conditions de la reprise ont été compliquées. Le renvoi au local a créé des dérives. Ainsi, dans un collège des Hauts-de-Seine, le principal a tenté d'imposer des classes virtuelles à tous les collègues, pour chaque heure de cours, au mépris de la liberté pédagogique. Les collègues devaient en plus faire l'appel et signaler les élèves absents. Le SNES-FSU 92 est intervenu auprès de la DSDEN pour dénoncer une pratique contraire à la liberté pédagogique et le risque de stigmatisation des élèves en incapacité de suivre ces classes virtuelles. Cet exemple illustre la volonté de certains chefs d'établissement de surveiller le travail des collègues, via les ENT et de se poser en « premiers pédagogues de l'établissement ».



Lors des différentes étapes de la reprise, les informations distillées au compte-goutte et les injonctions contradictoires ont aussi provoqué des situations ubuesques. Dans tel collège, le principal a ainsi proposé une réunion plénière avec plus de 70 professeurs, totalement contraire au protocole sanitaire. Dans un lycée, alors que nous étions en zone orange, le proviseur (...)

(suite p.8)

Covid-19 : le SNES-FSU à vos côtés

(...)a imposé, sans aucune concertation, l'accueil des élèves par les professeurs principaux dès le 3 juin, soit même avant la reprise dans les lycées de la zone verte !

L'autonomie grandissante des établissements favorise ce type de dérives. Seul un cadrage national strict peut les éviter. La présence de sections syndicales dans ces établissements a permis de contrer ces initiatives.

En cas de problèmes, et pour la moindre question, n'hésitez donc pas à contacter votre section départementale qui peut vous conseiller et intervenir auprès de la DSDEN.

Geneviève Royer

La crise sanitaire : un révélateur des insuffisances des politiques départementales !

Une des conséquences majeures de la crise sanitaire a été d'alourdir considérablement la tâche des agents d'entretien qui interviennent dans les

collèges de l'Académie de Versailles. Les contraintes liées au protocole ont imposé des nettoyages réguliers et répétés des lieux fréquentés par les élèves. Très vite, il est apparu que les établissements étaient en capacité de mettre peu de salles à disposition dans la mesure où peu de salles pouvaient être nettoyées dans le respect du protocole. Les équipes de direction ont alors réduit les heures de cours et d'ouverture des établissements. Si on ajoute à cela des effectifs très limités d'élèves accueillis (5 % en Éducation prioritaire dans certains départements selon les DSDEN par exemple), on ne peut que questionner largement les conditions pédagogiques de cette reprise.



Cette situation, outre qu'elle a été source de stress et de fatigue pour les agents d'entretien qui devaient travailler beaucoup plus et différemment, a éclairé les manques

récurrents des politiques des conseils départementaux sur ces questions.

Dans l'Essonne, 50 % des agents étaient opérationnels par exemple. Les recrutements sont largement insuffisants et les équipes ne sont pas renouvelées, plus de la moitié des agents ont plus de 50 ans. Le choix de l'externalisation et donc de la privatisation du ménage, d'abord expérimenté, est de plus en plus pensé comme l'unique solution par les élus départementaux, et donc imposé.

Un recrutement massif et cohérent d'agents d'entretien pour les établissements de l'Académie est indispensable. Pour qu'il soit réalisable, il est nécessaire de revaloriser les salaires de ces personnels et d'améliorer leurs conditions de travail.

L'action des collectivités territoriales ne doit pas se cantonner à l'achat et à la distribution de masques, elle doit participer et contribuer à la mise en place d'un service public d'éducation de qualité. Cette crise sanitaire a montré combien nous en étions loin !!

Patrice Allio



Téléphone : 01.41.24.80.56

Mail : s3ver@snes.edu

Site : versailles.snes.edu

Twitter : @SNESVersailles

**Adresse : Section académique du SNES-FSU Versailles
3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94 112 Arcueil cedex
RER B Arcueil-Cachan (plan d'accès sur notre site)**



Scannez-moi

**Renforçons le syndicat, notre outil de défense collective !
SYNDIQUEZ-VOUS, ADHÉREZ et FAITES ADHÉRER au SNES-FSU.**